



Plan local d'Urbanisme

Commune de SAINT-LAURENT

Modification N°1

PLAN
N°3-2b

Plan des périmètres

Procédure	Approuvée le	Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du ?? ????? 2024 approuvant la modification n°1, Monsieur Le Maire, Boris AVOUAC
Elaboration	03/10/2023	

Édité le : 01/02/2024 Ech. : 1/5000

Urbaniste Territoires demain	Géomaticien CICL	Fond Cadastre Données originales téléchargées sur https://cadastre.data.gouv.fr/ , mise à jour du 01/01/2023
--	----------------------------	--

LEGENDE

- ZONES URBAINES**
- Uhc : Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat, incitatif à des formes urbaines de moyenne densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines.
 - Uhh : Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat.
 - Ue : Zone urbanisée à vocation spécifique d'équipements public et d'intérêt collectifs.
 - Uec : Zone urbanisée à vocation de confortement des espaces d'équipements public et d'intérêt collectifs.
 - Uef : Secteur urbanisé à vocation spécifique de gestion du domaine ferroviaire.
- ZONES DEDIEES A L'URBANISATION FUTURE**
- Uf : Zone d'urbanisation future à vocation d'habitat, incitatif à des formes urbaines de moyenne densité, et faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation.
- ZONES AGRICOLES**
- A : Zone Agricole.
- ZONES NATURELLES**
- N : Zone naturelle.
 - Nc : Secteur à vocation de gestion et de développement d'équipements publics ou d'intérêt collectifs légers.
- RENSEIGNEMENTS DIVERS**
- Secteur d'intérêt paysager.
 - Bâti d'intérêt patrimonial et architectural.
 - Secteur d'intérêt écologique.
 - Zone Humide.
 - Trame végétale.
 - Corridor Ecologique.
 - Périmètre de mixité sociale.

